

REUNION BE VISIO

Mardi 07 juin 2022

19h/21h

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric,
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, RENAUD Nelly, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	GEFFROY Christine, SERRANO Didier

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- 1. Présentation offre WETEAM - Agence Commerciale FFTRI** **1**
- 2. Plan d'activité de TEVE** **2**
- 3. Appel AMIENS TRIATHLON** **3**
- 4. Appel LA ROCHE VENDEE TRIATHLON** **3**
- 5. Ordres du Jour CA du 30/06 et du 05/07** **4**

1. Présentation offre WETEAM - Agence Commerciale FFTRI

La société "Sport&Co", filiale de WeTeam, a été sollicitée par la Fédération Française de Triathlon pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie commerciale fédérale.

Il s'agissait de sortir de la situation de stricte collaboration avec des agences commerciales simples apporteurs d'affaires comme Seven ou gy&associés, ce dispositif utilisé depuis 2019, n'ayant pas donné de résultats probants.

La volonté est de bénéficier d'un accompagnement technique qui se concentrera sur le périmètre commercial. Il complètera les missions marketing et communication de la F.F.TRI. et se fera en collaboration avec l'agence Comquest.

En conséquence d'une analyse de l'environnement de la F.F.TRI., la société "Sport&Co" propose :

- trois objectifs :
 - structurer et renforcer l'offre commerciale de la Fédération ;
 - développer un storytelling et une stratégie marketing adaptée à la cible B2B ;
 - séduire de nouveaux partenaires commerciaux grâce à un univers de marque singulier et attrayant.

- trois missions :
 - optimiser l'offre commerciale (étude du CA existant, inventaire des droits existants, création de contenus thématiques...) ;
 - commercialiser (identification et prospection des secteurs et entreprises cibles, création de recommandations sur mesure et personnalisées, brand content et storytelling à destination des marques...) ;
 - valoriser le marketing (suivi et mise en œuvre des prestations, accompagnement juridique et comptable, création et réalisation d'activations spécifiques...).

- trois ressources au soutien de la fédération :
 - un directeur exécutif dédié
 - un pôle marketing
 - un pôle développement

L'ensemble de ces missions sont proposées dans le cadre d'un engagement de 2022 à 2024.

Le BE valide à la majorité cette offre de collaboration pour la période 2022/2024 (1 abstention).

2. Plan d'activité de TEVE

Face au constat d'un positionnement insuffisamment défini de TRIATHLON ÉVÉNEMENT (TEVE), société commerciale de la F.F.TRI., de nouvelles orientations ont été fixées pour les deux années à venir :

- poursuite des dossiers existants :
 - Triathlon de Paris ;
 - la marque "Embrunman" ;
 - logiciel d'inscription ;
 - Challenge Longue Distance France - T2 AREA ;

- ouverture de nouveaux dossiers :
 - Triathlon de Vichy ;
 - Coaching Triathlon Santé ;
 - Swim Run - Eventeam ;

- possibilité de se positionner sur des thématiques annexes :
 - Bike and Run de Paris ;
 - Circuit 2023 Relais Mixte ;
 - Club France.

Le développement de ces missions devra se faire en cohérence avec les sociétés partenaires de la fédération (Comquest, Sport&Co, Eventeam, etc) et sera précisé lors du prochain conseil d'administration de TEVE.

3. Appel AMIENS TRIATHLON

Le 18 mai 2022, l'association AMIENS TRIATHLON a formé une saisine auprès de la Commission Nationale Sportive (CNS) de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.).

Le club souhaitait bénéficier d'une dérogation pour la participation de deux de ses athlètes, Messieurs Clément RINGARD et Arnaud DUBOIS, ayant fait l'objet d'une mutation tardive, aux Championnats de France des Clubs de Triathlon 2022.

Ayant reçu une réponse défavorable de la CNS le 19 mai 2022, l'association AMIENS TRIATHLON a interjeté appel de la décision de la CNS auprès du bureau exécutif de la F.F.TRI le 28 mai 2022.

Après analyse, le bureau exécutif a relevé que le club demandeur dispose actuellement d'autres athlètes pouvant concourir sur les épreuves de Championnat de France des Clubs puisque le club a réussi à se qualifier pour la finale, qu'il est dûment engagé dans cette compétition et qu'il ne peut par conséquent avancer une méconnaissance de la réglementation relative aux mutations.

Par conséquent, le bureau exécutif a décidé de rejeter à l'unanimité l'appel formé par l'association AMIENS TRIATHLON et de ne pas permettre à Messieurs Clément RINGARD et Arnaud DUBOIS de participer à la finale de duathlon en septembre 2022.

4. Appel LA ROCHE VENDEE TRIATHLON

Le 17 mai dernier, l'association LA ROCHE VENDÉE TRIATHLON a formé une saisine auprès de la Commission Nationale Sportive (CNS) de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.).

Le club souhaitait bénéficier d'une dérogation pour l'inscription d'une de ses athlètes, Madame Josépha CATHUDAL, ayant fait l'objet d'une mutation tardive, aux demi-finales de Championnats de France des Clubs de Triathlon 2022.

Ayant reçu une réponse défavorable de la CNS, refusant d'accorder la dérogation demandée, l'association LA ROCHE VENDÉE TRIATHLON a interjeté appel de la décision de la CNS auprès du bureau exécutif de la F.F.TRI le 30 mai 2022.

Après analyse, le bureau exécutif a relevé que le club demandeur dispose actuellement d'autres athlètes (trois au moins) pouvant concourir sur les épreuves de Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon, qu'il est dûment engagé dans cette compétition et qu'il ne peut par conséquent avancer une méconnaissance de la réglementation relative aux mutations.

En outre, le club s'est déjà vu refuser la présence de cette même athlète pour des raisons similaires, lors de l'épreuve des Herbiers, 1/2 Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon, qui s'est tenu le 1er mai 2022. Le club ne pouvait alors faire fi de cette règle relative aux mutations.

Par conséquent, le bureau exécutif a décidé de rejeter à l'unanimité l'appel formé par l'association LA ROCHE VENDÉE TRIATHLON et de ne pas permettre à Madame Josépha CATHUDAL de participer aux championnats de France des Clubs 2022.

5. Ordres du Jour CA du 30/06 et du 05/07

Le BE a validé à l'unanimité les ordres du jour suivantes pour les réunions du Conseil d'Administration :

- réunion du 30 juin 2022 (19h à 21h) : Gouvernance
- réunion du 5 juillet 2022 (19h à 21h) : Contrat d'objectifs territorial individualisé (COTI) et Paris 2024.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général